

Brignais, le 6 septembre 2022

Envolée du coût de l'électricité : l'Opac du Rhône met en place un plan de sobriété électrique sur l'ensemble de son parc afin de limiter l'impact des augmentations sur les charges communes de ses locataires

Confronté à la défaillance de son fournisseur d'électricité pour les parties communes de son patrimoine (12 000 logements, plus de 650 résidences) et à la hausse spectaculaire des coûts de l'électricité depuis notamment une semaine, l'Opac du Rhône met en place un plan de réduction de consommation d'électricité.

En effet, depuis le 1^{er} janvier 2021, l'Opac du Rhône est dans l'obligation d'acquérir l'électricité des parties communes de son patrimoine par un marché public. Son fournisseur d'énergie s'est vu suspendre par l'Etat son autorisation d'activité au 18 mars 2022. L'Opac du Rhône doit donc acheter l'électricité des parties communes au prix de « l'offre de secours EDF » plus coûteuse et orientée à la hausse.

L'Opac du Rhône sera contraint de répercuter cette hausse sur les provisions de charges communes dès le mois de septembre. **Afin de limiter l'impact de cette augmentation, il a décidé d'engager un plan de sobriété énergétique sur l'ensemble de son parc.**

L'objectif est de réduire d'environ 20 % la consommation d'électricité des parties communes tout en préservant la continuité du fonctionnement du service, ainsi que la sécurité des locataires et dans le strict respect de la réglementation. Les mesures prises sont les suivantes : limitation de l'éclairage des sous-sol de stationnement ; réduction de l'éclairage des parties communes des immeubles collectifs ; suppression des éclairages nocturnes des espaces extérieurs.

Les équipements collectifs (ascenseurs, chauffage, ventilation,...) et les équipements de sécurité ne sont pas concernés par ces mesures.

L'Opac du Rhône appelle également l'ensemble de ses locataires à s'associer à cette démarche en adoptant des comportements d'économies sur les charges communes.

Par ailleurs, l'Opac du Rhône appelle les pouvoirs publics à proposer des mesures complémentaires, comme par exemple un « bouclier tarifaire électrique » adapté aux parties communes des logements sociaux.

Contacts presse :

Mathias Skubich : 06 02 17 74 64 – mskubich@opacdurhone.fr

Laurent Ville : 06 08 08 04 02 - lville@opacdurhone.fr